

# COUR SUPÉRIEURE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000052-053

DATE : Le 6 juillet 2011

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE CLAUDE BOUCHARD, J.C.S.**

---

**JEAN-CLAUDE FLUET**

Requérant

c.

**DSM ELASTOMERS EUROPE B.V. & AL.**

Intimées

---

## JUGEMENT RECTIFICATIF

---

[1] Une erreur de calcul s'est glissée au paragraphe [9] du jugement sur requête pour faire approuver les honoraires des procureurs du requérant rendu le 16 juin 2011 par la soussigné.

[2] Ainsi, à la demande des procureurs du requérant, au lieu de lire:

[9] **APPROUVE** le paiement aux procureurs du requérant des sommes qui suivent, et ce, à même le montant prévu à la Transaction DSM;

- Honoraires: 126 000,00\$ plus les taxes
- Débours: 135,92\$ plus les taxes;

le tout pour un total de 143 700,00\$

[3] Il y a lieu de lire:

[9] **APPROUVE** le paiement aux procureurs du requérant des sommes qui suivent, et ce, à même le montant prévu à la Transaction DSM;

- Honoraires: 31 500,00\$ plus les taxes
  - Débours: 135,92\$ plus les taxes;
- le tout pour un total de 36 041,23\$

[4] Vu les dispositions de l'article 475 C.p.c., il y a lieu de procéder à sa rectification;

[5] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:**

[6] **RECTIFIE** le paragraphe [9] du jugement rendu le 16 juin 2011 afin qu'il se lise comme suit:

[9] **APPROUVE** le paiement aux procureurs du requérant des sommes qui suivent, et ce, à même le montant prévu à la Transaction DSM;

- Honoraires: 31 500,00\$ plus les taxes
  - débours: 135,92\$ plus les taxes;
- le tout pour un total de 36 041,23\$

[7] Le tout sans frais.

  
\_\_\_\_\_  
CLAUDE BOUCHARD, J.C.S.

Me Simon Hébert  
SISKINDS, DESMEULES  
Procureur du requérant  
(Casier 15)

200-06-000052-053

PAGE : 3

Me Francis Rouleau  
BLAKE CASSELS & GRAYDON  
600, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 2200  
Montréal (Québec) H3A 3J2  
Procureur des intimes

Date d'audience : Le 6 juin 2011